

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 29 mars 2024

N° 1

Date de convocation :  
15 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 12  
Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian  
BOISSON, Françoise BROCARD, Michelle GENTIL, Thierry  
JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY,  
Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie, Rachel  
ALBERTINI donne pouvoir à Michelle GENTIL, Guy  
JEANDOT.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

**Objet : Demande de subvention de l'association de Bresse Jura Foot.**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'association de Bresse Jura Foot. Cette association sportive contribuant à la formation de nombreux jeunes du secteur, Monsieur le Maire propose de soutenir, de manière symbolique ce tournoi de Pâques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

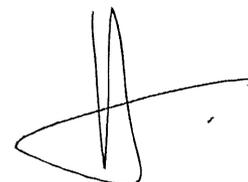
**Décide** d'attribuer une subvention de 50 euros à l'association Bresse Jura Foot.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2024

Secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 29 mars 2024

N° 2

Date de convocation :

15 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convocqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian  
BOISSON, Françoise BROCARD, Michelle GENTIL, Thierry  
JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY,  
Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie, Rachel  
ALBERTINI donne pouvoir à Michelle GENTIL, Guy  
JEANDOT.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

**Objet : Demande de subvention de l'association de la Retraite Sportive Bletteranoise.**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'association de la  
Retraite Sportive Bletteranoise. Considérant que cette association propose une activité  
pétanque hebdomadaire quais de seille qui participe au dynamisme du cœur du village,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

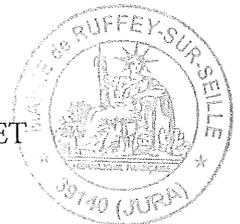
**Décide** d'attribuer une subvention de 50 euros à l'association de la Retraite Sportive  
Bletteranoise.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2024

Secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 29 mars 2024

N° 3

Date de convocation :

15 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian  
BOISSON, Françoise BROCARD, Michelle GENTIL, Thierry  
JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY,  
Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie, Rachel  
ALBERTINI donne pouvoir à Michelle GENTIL, Guy  
JEANDOT.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

**Objet : Demande de subvention de l'association des secrétaires de mairie du Jura.**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'association des  
secrétaires de mairie du Jura. Cette association permet, entre autres, aux secrétaires de  
mairies souvent seuls dans leur poste, d'avoir un réseau pour échanger et se rencontrer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

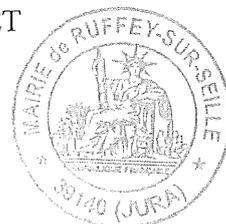
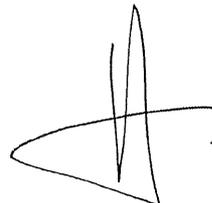
**Décide** d'attribuer une subvention de 50 euros à l'association des secrétaires de mairie du  
Jura.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2024

Secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 29 mars 2024

N° 4

Date de convocation :

15 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian  
BOISSON, Françoise BROCARD, Michelle GENTIL, Thierry  
JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY,  
Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie, Rachel  
ALBERTINI donne pouvoir à Michelle GENTIL, Guy  
JEANDOT.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

**Objet : Attribution du lot de bois.**

Monsieur le Maire indique qu'un lot de bois a été proposé par voie d'affichage à la population au plus offrant sous enveloppe cachetée à déposer en mairie. Le lot est composé d'un houpier de chêne et divers arbres (charmille, tremble et boulot) le long de la RD20 et la voie verte.

Quatre offres sous enveloppes cachetées ont été déposées en mairie. Elles ont été ouvertes le 1er mars à 8h50, au secrétariat, en présence Christian BOISSON et Jean-François MICHEL. Les propositions sont les suivantes : M. MOREY Michel pour un montant de 105€, M. URBAIN Nicolas pour un montant de 73€, M. DEMUS Philippe pour un montant de 57€ et M. FOREAU Alexandre pour un montant de 38€.

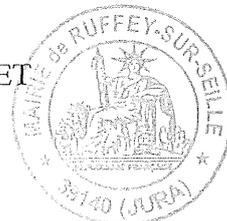
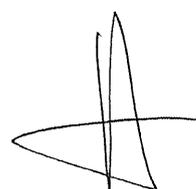
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Décide** d'attribuer le lot à M. MOREY Michel pour un montant de 105€.

Un titre de recettes lui sera adressé.

Secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE

Le Maire,  
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 29 mars 2024

N° 5

Date de convocation :  
15 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 12  
Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian  
BOISSON, Françoise BROCARD, Michelle GENTIL, Thierry  
JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY,  
Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie, Rachel  
ALBERTINI donne pouvoir à Michelle GENTIL, Guy  
JEANDOT.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

**Objet : Validation de la constitution d'un COPIL pour la réflexion d'un projet RPI  
Ruffey-sur-Seille et Villevieux.**

Considérant la décision du conseil municipal du 9 février 2024 autorisant le Maire à travailler sur une convention entre les communes de Ruffey-sur-Seille et de Villevieux en vue de la possible création d'un RPI entre les écoles de Ruffey-sur-Seille et de Villevieux,

Monsieur le Maire a proposé au dernier Conseil d'école la création d'un comité de pilotage paritaire (COPIL) composé, pour chacune des communes, du maire, de 2 conseillers municipaux, du directeur d'école, de 3 représentants des parents d'élèves élus et du président de l'association de parents d'élèves, soit 16 personnes au total. Chacun pouvant se faire suppléer par une personne du même collège.

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers électroniques des représentants des parents d'élèves (le premier du 25 mars et le second du 29 mars) faisant part, par le premier courrier du souhait d'intégrer à ce COPIL un représentant de la CCBHS au titre du périscolaire et par le deuxième courrier rendant compte des résultats d'un sondage effectué auprès des 42 familles de l'école parmi lesquelles 21 font part de leurs « rejet de la création du RPI Ruffey-Villevieux ».

Le Maire donne la parole à 2 parents d'élèves présents qui font part de leur inquiétude et de leurs interrogations.

Après débats, il est proposé que la CCBHS soit invitée à chacune des réunions du COPIL et que soit nommé comme conseillers à ce COPIL, Mme Catherine BERTIN et M. Billy FAUTRELLE.

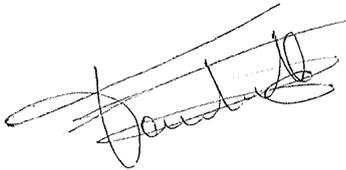
La première réunion aura lieu le 4 avril 2024 à 18h30 en mairie de Villevieux.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Décide** la composition du COPIL pour les 2 communes :

- les 2 maires,
- 4 conseillers municipaux (2 pour Villevieux et 2 pour Ruffey-sur-Seille : Catherine BERTIN et Billy FAUTRELLE),
- les 2 directeurs des écoles,
- 6 représentants des parents d'élèves élus (3 pour Villevieux, 3 pour Ruffey)
- les 2 présidents (e) des associations,
- invitation d'un membre de la CCBHS.

Secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 039-213904717-20240329-2024036-DE



COLLECTIVITE: COMMUNE RUFFEY-SUR-SEILLE

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES: Contre 0 Pour : 12

Date de convocation : 15/03/2024

### N° 6 Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Jean-François MICHEL Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Emmanuel BILLET, après s'être fait présenté le budget primitif, 1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés 2022	0.00	232 365.72	142 185.69	0.00	142 185.69	232 365.72
Opérations de l'exercice	282 868.75	466 571.99	212 652.34	209 647.26	495 521.09	676 219.25
<b>TOTAUX</b>	<b>282 868.75</b>	<b>698 937.71</b>	<b>354 838.03</b>	<b>209 647.26</b>	<b>637 706.78</b>	<b>908 584.97</b>
Résultats de clôture	0.00	416 068.96	145 190.77	0.00	0.00	270 878.19
Restes à réaliser			53 911.00	51 070.00	53 911.00	51 070.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00</b>	<b>416 068.96</b>	<b>199 101.77</b>	<b>51 070.00</b>	<b>53 911.00</b>	<b>321 948.19</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>416 068.96</b>	<b>148 031.77</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>268 037.19</b>

#### BUDGET

Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser						0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

#### BUDGET

Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser						0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

5°) .....

Ont signé au registre des délibérations :

MM. Emmanuel BILLET, Michelle GENTIL,  
Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Jean-François MICHEL,  
Thierry JOUBERT, Catherine BERTIN, Billy FAUTRELLE,  
Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD, Rachel ALBERTINI

donne pouvoir à Michelle GENTIL, Guy JEANDOT.

Cachet,

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

Pour expédition conforme,  
Le Maire, Emmanuel BILLET



COMMUNE RUFFEY SUR SEILLE

**N° 7 DELIBERATION**

Du Conseil Municipal

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION dressé par Monsieur  
Renaud POUCHERET, Receveur

-----  
L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mars le Conseil Municipal  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Emmanuel BILLET

Nombre de membres en exercice: 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante: 15 mars 2024

Présents: MM.

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Jean-François MICHEL,  
Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Thierry JOUBERT, Martine PRELY,  
Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN, Michelle GENTIL, Billy FAUTRELLE.

Excusés : Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD, Rachel ALBERTINI donne pouvoir  
à Michelle GENTIL, Guy JEANDOT.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

L'assemblée délibérante:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023  
et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le  
détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de  
recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné  
des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,  
l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des  
soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes  
émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les  
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au  
31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les  
différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

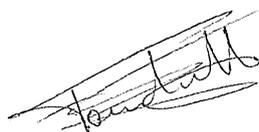
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le  
receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa  
part;

- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger:

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

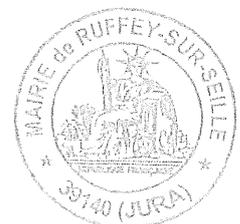
Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance, Billy FAUTRELLE



Pour expédition conforme:

Le Maire, Emmanuel BILLET



## RUFFEY SUR SEILLE

OBJET: Affectation de résultat de l'exercice: 2023

## N° 8 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre le vingt neuf mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de RUFFEY SUR SEILLE légalement convoqué le 15 mars 2024 s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Emmanuel BILLET

Présents : MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Michelle GENTIL, Billy FAUTRELLE, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD, Rachel ALBERTINI donne pouvoir à Michelle GENTIL, Guy JEANDOT.

Absent (e)(s) :  
SECRETAIRE : Billy FAUTRELLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2023 a généré un:  
- excédent de fonctionnement de: 183 703.24 Euros  
- déficit de fonctionnement de:

Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un:  
- excédent de fonctionnement de: 232 365.72 Euros  
- déficit de fonctionnement de:

**Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un:**  
- excédent de fonctionnement de: 416 068.96 Euros  
- déficit de fonctionnement de:

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit:

**Affectation obligatoire:**  
Aurement du déficit antérieur de fonctionnement: 0.00 Euros

**Solde disponible:**  
Virement à la section d'investissement  
(article 1068, section d'investissement): 145 190.77 Euros  
Restes à Réalisés dépenses 53 911.00  
Restes à Réalisés recettes 51 070.00  
TOTAL 148 031.77 Euros

Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de fonctionnement article de recette 002): 268 037.19 Euros

Le trésorier de la collectivité est autorisé à retracer ces opérations dans sa comptabilité.

Délibération rendue exécutoire après:

Publication du:  
et envoi en Préfecture du:

Secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE

Pour copie conforme et certification,  
Cachet et signature,

Le Maire,  
Emmanuel BILLET





EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 29 mars 2024

N° 9

Date de convocation :

15 mars 2024

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian  
BOISSON, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE,  
Michelle GENTIL, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL,  
Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD,  
Nicolas URBAIN.

Excusés : Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD,  
Rachel ALBERTINI donne pouvoir à Michelle GENTIL, Guy  
JEANDOT.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

Objet : Vote des taux des taxes pour l'année 2024

Monsieur le Maire indique que le niveau d'inflation actuel entraîne une hausse des bases de 3.9% en 2023 et que la communauté de Communes a augmenté ces taux d'imposition de près de 25% (les délégués de Ruffey ont voté contre cette augmentation)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Décide** de ne pas modifier les taux communaux des taxes directes locales pour 2024 à savoir :

- taxe Foncier Bâti : 41.82 %
- taxe foncier Non Bâti : 25.78 %
- taxe d'habitation : 8.85 %

**Charge** Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 dument complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 29 mars 2024

N° 10

Date de convocation :

15 mars 2024

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian  
BOISSON, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE,  
Michelle GENTIL, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL,  
Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD,  
Nicolas URBAIN.

Excusés : Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD,  
Rachel ALBERTINI donne pouvoir à Michelle GENTIL, Guy  
JEANDOT.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

**Objet : Vote des mouvements de crédits de chapitre à chapitre en instruction comptable  
et budgétaire M57.**

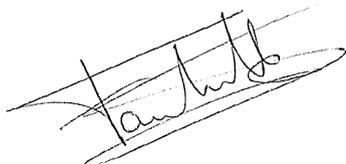
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable et  
budgétaire M57 ne permet pas d'avoir un compte de « dépenses imprévues » dans son budget  
primitif. Elle permet cependant la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de  
procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs  
aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de  
chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Cette disposition permet notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires  
entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de  
répartition et sans modifier le montant global du budget. Un tableau retraçant ces mouvements  
serait alors présenté durant le Conseil Municipal le plus proche, dans les mêmes conditions  
que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-22 du CGCT.

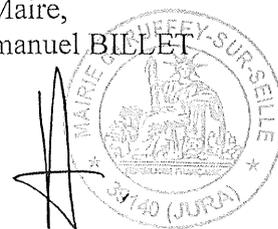
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à  
l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses  
réelles de chaque section.

Le secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 29 mars 2024

N° 11

Date de convocation :

15 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian  
BOISSON, Françoise BROCARD, Michelle GENTIL, Thierry  
JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY,  
Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie, Rachel  
ALBERTINI donne pouvoir à Michelle GENTIL, Guy  
JEANDOT.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

Objet : Vote du budget primitif 2024

Après présentation du projet de budget 2024 présenté par Monsieur le Maire,

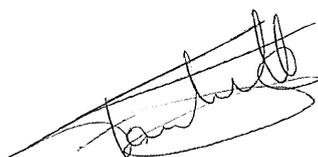
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Approuve** le projet de Budget Primitif 2024 tel que présenté à savoir :

**Fonctionnement :** 711 679 € (dépenses et recettes)

**Investissement :** 1 240 706 € (dépenses et recettes)

Secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET

